

PROGRAMME DE VEILLE 2024 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

ALERTE N° 52 CONCERNANT CAPGEMINI

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié la version 2024 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



CAPGEMINI

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 16 MAI 2024

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 21 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 9,8% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

Référence

**Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise version 2024 :
I-C 1-2**

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).



- **RESOLUTION 22 : Dérogation aux règles de fixation du prix d'émission sans DPS (« au fil de l'eau »)**

Analyse

La résolution 22 autorise pendant 26 mois à déroger aux règles de fixation du prix d'émission des augmentations de capital sans DPS visées notamment à la résolution 21 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2024 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- **RESOLUTION 23 : Option de sur allocation (green-shoe)**

Analyse

La résolution 23 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans les résolutions 21 et 22 qui ne respectent pas elles-mêmes les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise version 2024 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).



GOUVERNANCE

1. Composition du conseil de CAPGEMINI

Le conseil d'administration de CAPGEMINI comportera, à l'issue de l'assemblée générale 83,3% de membres libres d'intérêts hors représentants des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).



Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Paul Hermelin	Président Ancien PDG	Non libre d'intérêts	100%	M	72	FR	24	2026	0	1			
	Frédéric Oudéa		Libre d'intérêts	100%	M	60	FR	6	2026	0	2		P	
<input checked="" type="checkbox"/>	Aiman Ezzat	Directeur Général	Non libre d'intérêts	100%	M	62	FR	4	2028	1	1			
	Pierre Goulaieff	Rep. des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	57	FR	2	2024	0	1			M
	Hervé Jeannin	Rep. des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	60	FR	4	2024	0	1			
	Xavier Musca		Libre d'intérêts	100%	M	64	FR	10	2026	1	1	P	M	
	Megan Clarken		Libre d'intérêts	60%	F	57	FO	1	2027	1	1			
	Ulrica Fearn		Libre d'intérêts	60%	F	51	SE	1	2027	1	1	M		
	Maria Ferraro		Libre d'intérêts	100%	F	50	CA	2	2026	1	1	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Siân Herbert- Jones		Libre d'intérêts	100%	F	63	UK	8	2028	0	2	M	M	
<input checked="" type="checkbox"/>	Belen Moscoso del Prado Lopez- Doriga		Libre d'intérêts	88%	F	50	ES	4	2028	0	1			M
	Patrick Pouyanné		Libre d'intérêts	100%	M	60	FR	7	2025	1	1		M	P
	Olivier Roussat		Libre d'intérêts	88%	M	59	FR	2	2026	1	2			
	Kurt Sievers		Libre d'intérêts	75%	M	55	DE	3	2025	1	1			M
<input checked="" type="checkbox"/>	Christophe Merveilleux	Rep. des salariés actionnaires (Élection en concurrence)	Non libre d'intérêts	Nouveau	M	56	FR	Nouveau	2028					
<input checked="" type="checkbox"/>	Laurence Metzke	Rep. des salariés actionnaires (Élection en concurrence)	Non libre d'intérêts	Nouveau	F	55	FR	Nouveau	2028					



2. Spécificités

- Forme juridique de société européenne (SE).
- Les résolutions 14 et 14a concernent l'élection en concurrence d'un administrateur représentant les salariés actionnaires. Un seul poste de représentant des salariés actionnaires étant à pourvoir au conseil, il est recommandé aux actionnaires de ne voter favorablement qu'à une seule résolution.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

